



l'initiative de former des coalitions à l'ONU afin de mettre en oeuvre d'autres idées et créer, par exemple, un groupe de travail qui étudierait l'utilisation de nouvelles technologies dans les opérations de paix ou contribuer au dispositif d'alerte rapide du Secrétariat en élaborant un « système d'alerte rapide » et en mettant en place des systèmes électroniques sûrs pour la transmission des informations. Si les États membres qui ont fait leurs preuves dans le domaine du maintien de la paix partagent le fardeau des améliorations à apporter dans nombre de ces domaines complexes, le Secrétariat de l'ONU sera déchargé de beaucoup de tâches pour lesquelles il est évident que de nouvelles ressources font défaut.

Notre rapport consacre une attention considérable aux questions financières. En ces temps où l'ONU traverse une grave crise financière, à cause des retards accumulés par certains membres dans le paiement des quotes-parts, le rapport s'efforce de formuler des recommandations sensées, pour ce qui est des conséquences financières pour l'ONU, et économiques par rapport à leurs avantages éventuels. Comparées aux mesures proposées par d'autres en cette année du cinquantenaire de l'ONU, la plupart des recommandations à court et moyen terme de notre rapport peuvent être mises en oeuvre par l'Organisation sans occasionner de coûts supplémentaires. Dans certains cas, il suffirait de procéder à de modestes réaffectations de fonds prélevés sur d'autres budgets. Dans d'autres, des États membres intéressés continueraient de jouer un rôle clé en aidant l'ONU à prendre des mesures. En acceptant les recommandations dans lesquelles on préconise que le Secrétariat fonctionne autrement, notamment qu'il mette l'accent sur la préparation de plans d'urgence et sur de nouveaux règlements financiers, il est probable que l'on réussira avec le temps à réduire sensiblement le coût du maintien de la paix pour l'Organisation, grâce à une efficacité accrue des opérations.

Le rapport cherche également à établir un équilibre entre ce qu'il est possible de faire à court et à moyen terme et ce qu'il faut remettre à plus longue échéance. Le concept des groupes d'avant-garde, qui se trouve au coeur des recommandations à court et moyen terme, établit un lien entre un nouvel état-major opérationnel et les forces fournies par les États membres par l'entremise du Système des arrangements relatifs aux forces en attente. En mettant davantage l'accent sur l'alerte rapide, sur la préparation de plans d'urgence, sur des décisions plus rapides et sur des unités entièrement formées et convenablement équipées, le concept des groupes d'avant-garde permettra sans doute à l'ONU de disposer dans un proche avenir d'une force fiable et efficace. Mais cela ne devrait pas empêcher d'envisager d'autres solutions. Si, pour une raison quelconque, le concept des groupes d'avant-garde se révèle inadapté aux besoins futurs, le rapport préconise de poursuivre l'étude d'autres options, dont l'utilisation de nouvelles technologies, la constitution de forces permanentes dans le domaine de la police civile, la création d'un Groupe d'urgence permanent de l'ONU et le financement indépendant de l'Organisation, qui sont autant d'autres solutions à long terme. Ces solutions plus visionnaires sont controversées dans les circonstances actuelles, mais il se peut qu'elles deviennent la réalité du siècle prochain, si les États membres décident que les opérations de paix doivent être menées de manière tout à fait nouvelle.

la plupart des recommandations à court et moyen terme du présent rapport peuvent être mises en oeuvre par l'Organisation sans occasionner de coûts supplémentaires
